



Überall für alle

SPITEX
Saanenland

Informations et explications

Valable à parti de 01.07.2018

Contribution du canton pour les soins et services complémentaires Le canton de Berne marque les contributions aux services suivants:		Contribution
Entretien, consultation, traitement, soins de base (KLV Art. 7a-7c)	par heure	Fr. 15.95*
Compensation par visite		Fr. 4.90
Compensation par visite pour le déplacement		Fr. 7.00
Compensation par nouveau client (mutation)		Fr. 63.85
Week-end et jours fériés	par heure	Fr. 10.30
Travail de nuit	par heure	Fr. 15.40
Surtaxement pour services spéciaux	par heure	Fr. 24.55
Lignes de coordination	par heure	Fr. 97.75
Fourniture obligatoire dans la zone d'approvisionnement	par client par heure	Fr. 14.90 Fr. 3.70

*=moins la „participation du patient“

****Participation du patient“ au coûts de soins**

Selon la décision du Grand Conseil du 29. Novembre 2017, la participation du patient préoccupe les clients à partir de 65ans. La participation est de Fr. 15.95 par jours et est dûe au canton, idem si il est déduit des contributions cantonales. Dans un service de soins de moins d'une heure par jour, la participation est au pro rata. La participation du patient a lieu en plus de la franchise et la franchise n'est pas rétribuée par l'assurance maladie.

Clients hors-canton

Les frais pour le canton seront facturés aux clients qui habitent en dehors du canton de Berne.